

Conduite en Sécurité des Engins de chantier Attestation de Formation Professionnelle (AFP)



Objectifs de la formation :

- Maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier tels que les mini-engins (A), Engins à déplacement séquentiel (B), Engins à déplacement alternatif (C), Engins de compactage (D), Engins de transport (E) et Chariots de manutention tout-terrain (F) régis par la recommandation R489.



Public

Tout Public
disposant des EPI obligatoires



Effectifs

6 personnes par session



Prérequis

Aptitude Médicale
Plus de 18 ans



Durée et Horaires

2 à 4 jours (7h à 28h)
8h30-12h Et 13h30-17h
Accessible en 30 jours



Validation

Test Théorique
Test pratique
Attestation de formation



Animateur

Formateur spécialisé
Titulaire des CACES
correspondants



Moyens

Salle et projection
Support de formation
Engins et plateforme



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique.



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap.
Contactez-nous pour plus de renseignements.



Tarifs et Financements : 700€ HT/jour (dans vos locaux avec vos engins)
Rapprochez-vous de votre OPCO, de Pôle Emploi ou utilisez votre Compte Personnel de Formation



% de Réussite en 2024 (à venir)



% de Satisfaction en 2024 (à venir)



Programme de la formation

Conduite en Sécurité des Engins de chantier

Attestation de Formation Professionnelle (AFP)



Théorie

- Connaissances générales et réglementation
- Aptitudes professionnelles et formation professionnelle
- Code de la route et dispositions réglementaires
- Technologie des engins de chantier
- Principaux engins et équipements de travail (réactualisation des connaissances)
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier

Pratique

- Les consignes de sécurité avant le démarrage, en fin de travail
- Organisation de la sécurité sur le chantier, le balisage
- Utilisation des engins
- Déplacement, chargement et positionnement de l'engin
- Dangers particuliers : terrains, démolition, risques électriques
- Opération d'entretien : maintenance de premier niveau

Epreuves certificatives.

- Test théorique de contrôle des connaissances par QCM
- Test pratique de contrôle des savoir-faire (maîtrise des engins et respect des consignes de sécurité)

Le tests théorique et pratiques sont réalisés conformément au référentiel CACES R489

Règlementation :



La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. (Article R4323-55 du Code du travail)



Métiers et débouchés :

Conducteur d'engins, maçons, ouvrier polyvalent, agents des services techniques, etc.